

ASSEMBLÉE NATIONALE

17 novembre 2022

PLFSS POUR 2023 - (N° 480)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 434

présenté par

Mme Rist, rapporteure générale au nom de la commission des affaires sociales

ARTICLE 7 NONIES

Supprimer cet article.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à supprimer l'article 7 *nonies* introduit en première lecture au Sénat. Le Parlement, dans le cadre de la loi portant mesures d'urgence pour le pouvoir d'achat et de la première loi de finances rectificative pour 2022, a voté des dispositifs de soutien au pouvoir d'achat face aux fortes augmentations du prix du carburant.